



FORFAIT 30 PARTAGEABLE Saison 2026

- **La quantité de jetons à utiliser est déterminée selon l'heure de départ peu importe si la personne joue 9 ou 18 trous, les jetons permettent 1 partie de 9 ou 18 trous. Le nombre de jetons à utiliser est le même pour 9 ou 18 trous en tout temps.**
- Droit de participation aux événements internes suivants : journée d'ouverture et journée de fermeture, sans frais pour le membre principal seulement et l'utilisation de 1 jeton pour le membre délégué.
- Il y a des frais administratifs de 100 \$ pour tout changement de délégué avant le but de la saison et, à partir du 1^{er} mai, aucun remplacement de personne déléguée n'est accepté pour l'année en cours.
- La TPS et la TVQ s'ajoutent à tous les montants indiqués ci-dessus.
- Votre abonnement au Club de golf Cap-Rouge n'est pas transférable.
- Un Membre contractant peut donner sa démission à tout moment en avisant la Société par écrit. Le cas échéant, la démission prend effet au plus tard le 1^{er} décembre suivant la date où tel avis a été donné. Le Membre Contractant doit s'assurer d'être en mesure de prouver que tel avis a été donné à la Société ainsi que la date à laquelle il a été donné.
- **Si le membre principal d'un de ces forfaits quitte cette catégorie ou démissionne du club, le délégué ne peut pas conserver le membership. Pour devenir membre, il doit passer par la liste d'attente.**
- Les jetons résiduels à la fin de la saison ne sont ni transférables ni remboursables.
- Le forfait ne peut pas être renouvelé au cours de la même saison.
- On ne peut pas racheter des droits de jeu ou des jetons supplémentaires.

Modalités de paiement

Jusqu'au 15 janvier

- Pour profiter du rabais, un acompte non remboursable représentant 30% de l'abonnement annuel incluant, les taxes qui s'appliquent, doit obligatoirement être versé au plus tard le 15 janvier.
- Le solde restant peut être acquitté de la façon suivante:

Après le 15 janvier

- 3 versements égaux, payables le 15 février, 15 mars et le 15 avril.
- 1 versement unique avant le 15 avril.
- **Des frais administratifs de 80\$ +tx seront facturés après le 1^{er} mai pour une cotisation qui n'est pas totalement payée.**

Il est possible de payer par internet en utilisant le site de votre institution financière. Rechercher le fournisseur autorisé CLUB DE GOLF CAP-ROUGE INC. Lorsqu'un numéro de référence vous est demandé inscrivez les 4 chiffres de votre numéro de membre, au besoin ajouter des 00.

Crédits de référencement

- Le membre qui parraine un nouveau* membre illimité (Pleins privilèges ou Relève 30-39 ans) a droit à un crédit de 5 droits de jeu pour des invités.
- Le membre qui parraine un nouveau *membre « Corporatif 50 » a droit à un crédit de 3 droits de jeu pour des invités.
- Le membre qui parraine un nouveau *membre de 18 ans et plus a droit à un crédit de 1 droit de jeu pour un invité.



FORFAIT 30 PARTAGEABLE Saison 2026

- Un membre nouveau ne doit pas avoir été membre du Club de golf de Cap-Rouge au cours des deux dernières saisons.